

Nous nous efforçons de rendre le réseau de bus accessible à tous. Cependant, pour pallier certains arrêts de bus encore inadaptés, nous avons mis en place un Service de Substitution dédié aux personnes à mobilité réduite. Ce service fonctionne dès qu'une réservation est faite.

Circuits et Horaires

L'offre de transport est équivalente à celle existante sur le reste du réseau Agglobus.

La prise en charge et la dépose se font aux horaires du réseau Agglobus avec une marge de +/- 15 minutes.

Véhicules du Service de Substitution

Le Service de Substitution est assuré par de petits véhicules adaptés à la prise en charge de personnes à mobilité réduite.



Comment bénéficier de ce service ?

1) S'inscrire au service de Substitution

Pour utiliser le Service de Substitution, il faut obligatoirement être inscrit au service. L'adhésion peut s'effectuer directement via notre site Internet www.agglobus.rodezagglo.fr, par téléphone au 0800 00 79 50, ou directement à l'agence. Elle est validée dès réception des justificatifs par courrier à l'agence Agglobus.

Pièces à fournir à l'agence Agglobus : copie de la carte d'identité, Copie de la carte d'invalidité > 80 % ou de la carte Priorité pour Personnes Handicapées, justificatif de domicile (loyer, EDF...) de moins de 3 mois, photographie d'identité.

2) Réserver son déplacement

Le service de substitution fonctionne dès qu'une réservation est faite. Vous avez la possibilité de faire votre réservation directement via notre site Internet, en appelant le Service de Substitution Agglobus au 0800 00 79 50 (numéro gratuit depuis un poste fixe), ou à l'agence Agglobus (6, Boulevard Gambetta à Rodez). Nous vous demanderons votre adresse de prise en charge, votre point d'arrivée, ainsi que le jour et l'heure de votre déplacement.

TOUTE RESERVATION DOIT S'EFFECTUER AU PLUS TARD LA VEILLE DU DEPLACEMENT AVANT 17H.

TOUTE RESERVATION POUR UN DEPLACEMENT LE LUNDI DOIT S'EFFECTUER AU PLUS TARD LE VENDREDI PRECEDENT AVANT 17H.

3) Le jour du déplacement

Soyez munis de votre abonnement ou d'un titre de transport valide.

Le bus vient vous chercher :

- soit à l'arrêt Agglobus, s'il est accessible,
- soit au plus proche de votre domicile, si ce dernier est situé à moins de 250 mètres d'un arrêt inaccessible.

Puis il vous dépose :

- soit à un arrêt Agglobus, s'il est accessible,
- soit au plus près d'un arrêt de bus inaccessible dans un rayon de 250 mètres.

Et inversement pour le voyage de retour.

Titres de transport acceptés par le Service de Substitution

Tous les titres de transport Agglobus, en cours de validité, sont acceptés par le service de substitution.

A savoir : Certains titres de transport bénéficient de réductions :

Titre de transport	Description	Tarif Plein	Tarifs réduits	
			Personne justifiant d'un taux d'invalidité	
			> ou = à 50%	> à 80%
10 trajets	Titre de transport 10 voyages	3 €	1,5 €	-
50 trajets	Titre de transport 50 voyages	15 €	7,5 €	-
Pass Mensuel	Libre circulation 1 mois	10 €	5 €	-
Pass Annuel	Libre circulation 1 an	100 €	50 €	0 €

Pour bénéficier de ces réductions, rendez-vous à l'agence Agglobus.

Ce service est-il fait pour moi ?

Le service de substitution est réservé aux personnes ne pouvant accéder au bus car l'arrêt ou le bus lui-même n'est pas encore adapté.

Pour utiliser ce service, vous devez :

- être titulaire de la carte d'invalidité > 80 %,
- ou être titulaire de la carte **Priorité pour Personnes Handicapées**,
- ou être âgé(e) de 80 ans ou plus.

N.B. : Tous les bus et leurs arrêts sont accessibles aux personnes malentendantes.

Dans quel cas puis-je utiliser ce service ?

Vous pouvez déclencher une course :

- si le déplacement demandé est possible via le réseau Agglobus, en prenant en considération un temps d'attente maximum de 15 minutes aux arrêts de correspondance,

ET

- si au cours de ce déplacement il est nécessaire d'emprunter au moins un arrêt de bus non aménagé, ne permettant pas un accès ou une descente du bus.

Lors de votre réservation, nous vous renseignerons sur les trajets et horaires dont vous pouvez bénéficier.

Puis-je être accompagné ?

Toute personne utilisant ce service doit être autonome ou accompagnée. L'accompagnateur devra, tout comme l'utilisateur, s'être muni d'un titre de transport valide ou s'acquitter d'un titre au moment de la montée à bord.

Quelque soit votre état de santé, vous pouvez venir accompagnés par une personne de votre choix. Pour cette dernière, la tarification est identique à celle du réseau Agglobus.

Puis-je bénéficier du Transport à la Demande ?

Oui, si vous habitez une des communes de l'agglomération du Grand Rodez et qu'aucun service de transport collectif régulier ne passe près de chez vous, vous pouvez bénéficier du service Agglobus à la Demande aux arrêts et horaires définis par ce dernier.